

UNDT/2013/142, Charles

Décisions du TANU ou du TCNU

Le requérant a allégué que l'exercice de sélection était imparfait de manière procédurale et biaisé contre lui. L'UNDT a constaté que les réponses des candidats sur les tests écrits étaient marquées par un évaluateur qui ne connaissait pas l'identité des candidats. L'UNDT a constaté que le demandeur n'avait pas été préjudiciable à la manière dont le test était effectué. L'UNDT a constaté que les réclamations du requérant ne se sont pas fondées et ont rejeté la demande.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, membre du personnel de la Division des achats du ministère de la gestion de New York, a contesté sa non-sélection pour un poste de responsable des achats de niveau P-4 au bureau des Nations Unies à Nairobi.

Principe(s) Juridique(s)

L'allégation d'illustration: la suspicion seule, sans aucune base rationnelle, ne suffit pas pour étayer une allégation d'illuminité. Retard dans la réception de l'évaluation de la gestion: l'article 8.1 (d) du statut du tribunal ainsi que la règle 11.4 (a) du personnel selon lequel un demandeur peut déposer un appel devant le tribunal des litiges s'il n'a pas reçu de réponse à sa demande de gestion Évaluation dans la période de réponse applicable.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Charles

Entité

DG

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2013/31

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

15 Nov 2013

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.4(a)

TCNU Statut

- Article 8.1